



Munich Personal RePEc Archive

Contradictory orders and destructive coordination: the Iranian disease

Vahabi, Mehrdad

University Paris 8

November 2006

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/13235/>

MPRA Paper No. 13235, posted 07 Feb 2009 10:25 UTC

**Ordres contradictoires et coordination destructive :
Le malaise iranien**

Mehrdad VAHABI (Université Paris 8)

**Soumis au colloque sur 'Développement', Amiens, les 26 et 27
octobre 2006**

Ordres contradictoires et coordination destructive : Le malaise iranien

Mehrdad VAHABI (Université Paris 8)

Introduction

Le concept de ‘mode de coordination’ saisit la façon dont une économie est imbriquée dans les relations sociales et influence l’intégration d’une société à travers un ‘processus institué’. Ainsi, le rôle de l’économie comme le ‘ciment’ de la société (Elster, 1989) peut être compris à travers une analyse des différents modes de coordination qui définissent l’arrangement institutionnel spécial et unique à travers lequel l’économie peut coordonner les activités humaines dans des situations historiques différentes. Beaucoup d’auteurs ont utilisé des concepts similaires ou même synonymes afin de mettre en lumière le rôle intégratif de l’économie dans la société humaine. Parmi ces auteurs, on citera particulièrement Polanyi ([1957] 1968, pp. 148-49) qui emploie ‘les formes ou régularités d’intégration’, et Lindblom (1977) qui utilise les ‘mécanismes de contrôle’ et enfin Kornai (1984, 1992) qui suggère les ‘modes de coordination’¹. Tous ces auteurs conçoivent l’économie comme un ‘processus institué’ et insistent sur l’inséparabilité entre économie et politique dans ‘l’analyse des mécanismes et systèmes sociaux de base » (Lindblom, 1977, p. 8).

Le concept de ‘mode de coordination’ nous aide à comprendre comment l’activité économique est coordonnée à travers l’interaction de différents groupes sociaux, d’organisations et d’individus au sein d’un arrangement institutionnel particulier. Trois principaux modes de coordination ont été identifiés dans la littérature² :

- 1) *Le mode de coordination par le marché* est une organisation sociale à travers l’échange et les marchés. L’Angleterre depuis la révolution industrielle est la figure emblématique de ce type de coordination. Polanyi (1944, [1957] 1968) et Lindblom (1977) appellent cette forme d’intégration

¹ Nonobstant les similitudes de ces classifications quant à l’importance des arrangements institutionnels dans la coordination des activités économiques, plusieurs différences majeures entre elles ne doivent pas être ignorées. Un certain nombre de ces différences sont rapportées chez Kornai (1984, p. 309 ; 1992, p. 96).

² Karl Polanyi (1944, [1957] 1968) distingue trois formes d’intégration : la réciprocité, la redistribution, et l’échange. Lindblom (1977) suggère la classification suivante : l’autorité, le marché, et le système préceptoral. Ces classifications ne sont pas exhaustives. D’autres types de coordination sont aussi mentionnés dans la littérature. Par exemple, Polanyi (1944) se réfère au ‘ménage’ (*householding*) comme une forme séparée de mécanisme d’intégration. Kornai (1992) note aussi deux autres mécanismes de coordination à savoir la coordination par la famille (qui est le synonyme de l’expression de Polanyi ‘householding’) et la ‘coordination auto-gouvernante’ (*self-governing coordination*). Cependant, la différence entre ce dernier et le mode de coordination éthique n’est pas claire dans les travaux de Kornai. Pour une application des trois modes de coordination à l’analyse de la firme, voir Schlicht (1998, pp. 217-41, 276-78).

‘l’échange’ qui requière une institution spécifique à savoir un système de marchés de formation des prix.

- 2) *Le mode de coordination éthique* est une organisation sociale à travers la ‘réciprocité’. Les tributs et les communautés de parenté sont des exemples saillants de cette forme d’intégration sociale (Polanyi, 1944, [1957] 1968). Ce mode assume comme cadre une autre institution spécifique, à savoir les groupements symétriquement arrangés tels que le système de parenté. Les individus faisant partie d’une tribu, d’un clan, d’une famille, d’une communauté religieuse s’identifient au sein du groupe et l’adhésion aux règles constitue le code d’honneur³.
- 3) *Le mode de coordination bureaucratique* est une organisation sociale à travers l’autorité du gouvernement. Ce type de coordination est une des variantes de ce que Polanyi (1944, [1957] 1968) nomme la ‘redistribution’. Il dépend de la présence de mesures de centricité (*centricity*) dans le groupe comme l’Etat⁴ et désigne des mouvements de redistribution vers un centre et du centre vers l’extérieur. L’économie de type soviétique est une des illustrations récentes de cette forme d’intégration sociale.

Un modèle idéal ou typique est bien entendu une abstraction qui sélectionne un groupe d’éléments très liés entre eux d’un monde réel de systèmes mixtes. Il n’y a pas de système social réel qui peut être exclusivement coordonné par seulement un de ces modes de coordination. L’étude de ces modes de coordination connus n’est pas la visée de ce papier⁵.

Notre objectif est d’introduire un nouveau type de coordination que nous nommerons ‘mode de coordination destructive’. *C’est une forme d’intégration sociale par chantage, menace, intimidation, agression, nuisance ou ‘emmerdement’ bref par l’utilisation des moyens coercitifs non institutionnalisés.* Dans ce type de coordination, les ressources et les efforts humains sont alloués pour *l’appropriation* de ce que les autres produisent. La coercition non institutionnalisée *stricto sensu* se réfère à la coercition qui n’est pas soutenue par la loi ou par l’Etat. Cependant, elle comprend, dans un sens plus large, la coercition utilisée par les institutions parallèles conflictuelles ou rivales. Un « état d’exception » tel qu’il est décrit par Agamben (2005) s’inscrit dans le cadre de cette définition plus large de la coercition non institutionnalisée, car il fait preuve du rôle fondateur de la violence organisée qui précède toutes les lois. Le terme ‘destructif’ fait allusion à la nature agressive et conflictuelle des relations sociales comprenant les destructions

³ Lindblom (1977) appelle cela le ‘système préceptoral’, du mot précepteur signifiant enseignant. L’intégration à travers le contrôle des moyens de communication, l’endoctrinement et la persuasion constituent le noyau du système. Il cite la Chine pendant la ‘révolution culturelle’ de Mao comme une illustration typique d’un système préceptoral.

⁴ Chez Polanyi la redistribution ne se limite pas au ‘mode de coordination bureaucratique’. Elle peut être interprétée également comme une redistribution plus équitable que l’allocation de ressources par le marché.

⁵ Pour une description excellente de ces trois modes de coordination du point de vue de la décision, de l’information et des structures incitatives voir Kornai (1984, 1992).

physiques ou morales⁶. Par ailleurs, l'appropriation à travers le pillage, la confiscation, etc. repose sur l'instauration de la propriété par l'abolition ou l'exclusion des autres de leurs droits de propriété. Ainsi le terme « destructif » tient compte de l'instauration de droit de *détruire* ou d'*abusus* comme la barrière ultime du droit de propriété.

Ce type de coordination a été pratiquement entièrement négligé dans la littérature, même s'il existe depuis les temps anciens sous différentes formes et variétés. Une illustration récente typique est celle de l'ordre social sous la République Islamique d'Iran. L'Iran n'est pas le seul exemple au Moyen Orient ; bien d'autres exemples peuvent être donnés dans cette région ainsi qu'en Afrique et en Amérique Latine. Historiquement, le colonialisme, 'l'accumulation primitive du capital' et le régime staliniste durant 1933 à 1938 peuvent être évoqués comme des exemples de l'histoire contemporaine. Le pillage des tribus et les colonies pirates dans le passé et le présent constituent aussi d'autres illustrations. Même si je ferai référence à ces exemples, l'Iran depuis la révolution de 1979 sera mon centre d'attention principal.

Le 'mode de coordination destructive' peut être caractérisé par un système spécifique d'ordres contradictoires et d'institutions parallèles qui requiert l'utilisation permanente de moyens coercitifs directs afin de garantir la domination instable d'un ordre sur l'autre. Ce type de coordination est situé entre l'ordre social et le désordre. En conséquence, la première section introduira le concept d'ordres contradictoires en général, et centrera ensuite son attention sur le type particulier d'ordres contradictoires sur lequel la coordination destructive est fondée dans l'exemple iranien. D'autres caractéristiques majeures de la coordination destructive seront traitées dans la deuxième partie.

1. Les sources principales des ordres contradictoires

La nouvelle économie institutionnelle a produit une vaste littérature sur l'ordre et le désordre. Son résultat principal peut être résumé de la manière suivante : il y a trois états idéaux d'organisation politique, à savoir les bases consensuelles et autoritaires de l'ordre politique et le désordre politique (North, Summerhill, Weingast, 2000, p. 29). « En bref, nous argumentons que l'ordre politique peut émerger de deux façons : une société autoritaire où l'ordre est basé sur la coercition, et une société consensuelle où l'ordre est basé sur la coopération sociale » (op.cit., pp. 50-51). Dans les deux cas, la coercition légale est le monopole de l'Etat. La violence institutionnalisée est la fondation de la souveraineté qui garantit la mise en application externe des règles (*external enforcement*) et donc la stabilité d'un ordre social. L'absence d'un tel monopole signifie la rupture dans la mise en application externe et implique le désordre et le chaos. Par exemple, une période révolutionnaire est une période de désordre ou d'anarchie dans laquelle *la crise de la souveraineté* ou le *vide institutionnel* règne. C'est une période de '*no man's land*'

⁶ Pour une analyse plus systématique de « pouvoir destructif » et ses différentes formes y compris la menace, et les moyens coercitifs, voir Vahabi, 2004.

qui mène parfois à un ‘pouvoir dual’ (par exemple, durant la révolution russe en février 1917, ou durant la guerre civile espagnole ainsi que la révolution iranienne en 1979). Cette période est caractérisée par le fait que les arrangements institutionnels anciens ne sont plus dominants alors que les nouveaux arrangements ne sont pas encore assez matures pour réguler l’ordre social. Les règles sont défiées et ne sont pas appliquées, l’Etat n’a pas le monopole de la violence et l’anarchie prévaut. La littérature reconnaît alors ces trois états : les ordres politiques autoritaires et consensuels où il y a un ordre social unique, et un régime de désordre politique qui manque ce type d’ordre unifié. Ce qui manque à la littérature est une analyse des ordres contradictoires dans laquelle l’ordre et le désordre ne peuvent pas être si nettement distingués. De tels ordres contradictoires sont une entrée à la compréhension de la coexistence entre la coercition institutionnalisée et non institutionnalisée.

Le mode de coordination bureaucratique est un système hiérarchique basé sur la commande dans lequel les subordonnés savent que la commande est soutenue par la *contrainte légale* et les *sanctions légales*. Ce type de coordination est basé sur le pouvoir destructif *institutionnalisé*. Le désordre peut être défini comme un pouvoir destructif *non institutionnalisé*. Entre les deux, la coordination destructive existe. La première caractéristique de ce type de coordination est qu’il est basé sur la coexistence plus ou moins stable de règles contradictoires ou d’institutions parallèles qui peuvent seulement atténuer ou ‘résoudre’ leurs différences en fonction de leur balance de pouvoir respective. Alors que la dépendance de la balance de pouvoir donne un caractère anarchique (ou non institutionnalisé) à ce type de coordination, sa dépendance vis à vis des ordres contradictoires assure son caractère institutionnalisé. L’expression étrange de pouvoir destructif *institutionnel non institutionnalisé* permet de capturer cette dualité. Un tel type de coordination se nourrit de la crise et se perpétue grâce à la persistance de la crise. Sa tendance est d’augmenter le ‘chaos organisé’ à travers une ‘organisation chaotique’ ou des institutions parallèles. L’étude des ordres contradictoires est la première étape pour comprendre la coordination destructive.

1.1 Ordres contradictoires et la loi hors Etat

Le fait qu’un individu ou une communauté puissent considérer la pluralité de systèmes contradictoires comme simultanément valide est connue des sociologues depuis longtemps. Weber donne différents exemples. « Une personne qui combat dans un duel suit un code d’honneur ; mais en même temps, dans la mesure où il le garde secret ou au contraire se rend à la police, il tient compte de la loi criminelle » (1968, vol. 1, p. 32). Dans ce cas, un mécanisme interne de mise en application des règles (*enforcement*), à savoir le ‘code d’honneur’ basé sur la tradition et la coutume contredit la loi de l’Etat ou le mécanisme externe. La coexistence de deux ordres peut être stable ou instable dépendant de si l’évitement ou l’infraction du sens généralement accepté de l’ordre est devenu la règle ou non. S’il existe des groupes plus puissants que l’Etat qui dépendent du ‘code d’honneur’ du duel

comme un moyen de résoudre les conflits, alors on peut avoir une situation particulière comme celle de l'armée allemande il y a peu de temps. En Allemagne, l'empressement de participer à un duel était encore une obligation légale imposée par l'Etat à ses officiers de l'armée même si le duel était expressément interdit par le code criminel. Le 'compromis' entre l'Etat et la tradition faisait qu'alors que dans l'armée le code d'honneur était officiellement reconnu, la situation était différente en dehors du groupe des officiers de l'armée et le duel était soumis au code criminel.

Weber cite aussi l'exemple du Zadruga slave dans l'Autriche impériale dans laquelle certaines normes étaient complètement contradictoires à la loi officielle mais mises en application et soutenues par l'appareil coercitif de Zadruga et « seulement l'Etat, si invoqué, refusait la reconnaissance et procédait, à travers son pouvoir coercitif, à le détruire. » (Weber, 1968, vol. 1, p. 316). Un autre exemple intéressant date du Moyen age où la défense de recourir à la cour ecclésiastique comprise dans les codes de certaines corporations de marchands n'était pas valide du point de vue de la loi canonique, alors qu'elle a néanmoins persisté.

Afin de comprendre les différentes sources d'ordres contradictoires, on doit se rappeler que le monopole de la violence par l'Etat est un phénomène nouveau, mais même aujourd'hui l'Etat n'a aucun monopole sur tous les moyens coercitifs en particulier les moyens *moraux* de coercition. On parle de loi 'd'Etat', à savoir la loi garantie par l'Etat, seulement quand la coercition légale est exercée par les moyens *physiques* de coercition de la communauté politique. Quand les moyens de coercition qui garantissent un 'droit' appartiennent à une autre autorité comme une hiérarchie, alors on parle de 'loi hors Etat'. Par ailleurs, malgré l'importance des moyens coercitifs dans la mise en application externe (*external enforcement*), les moyens non violents de pouvoir destructif comme l'exclusion d'une organisation ou d'une communauté, un boycott, ou la promesse d'une récompense ou d'une punition dans le prochain monde peut sous certaines conditions être plus efficace à induire l'obéissance qu'un appareil politique dont le fonctionnement coercitif n'est pas toujours prévisible. Dans de telles circonstances, les individus et les groupes sociaux peuvent suivre des ordres différents de ce qui est officiellement promulgué par la loi de l'Etat.

Un des types les plus aigus de 'loi hors Etat' est celui lié à une crise de souveraineté ou une situation de pouvoir dual qui a été observé durant la révolution, la guerre, et l'occupation militaire où le conflit entre ordres contradictoires peut être si intense que le désordre et l'anarchie s'ensuivent. Mais il y a d'autres types de coexistence entre différents types d'autorités qui sont plus ou moins stables et qui peuvent conduire à un état intermédiaire entre l'ordre social et le désordre avec des institutions parallèles. Le mode de coordination dans un tel état intermédiaire est destructif, puisque la coercition extra légale ou directe joue paradoxalement un rôle clef dans le contrôle et l'intégration des institutions parallèles. On doit souligner que *seuls les ordres contradictoires qui affaiblissent ou minent le monopole de l'Etat sur les moyens physiques de coercition sont dans le cadre de la coordination*

destructive, puisque dans de tels cas, la résolution des conflits entre institutions parallèles dépend de moyens coercitifs extra légaux ou la balance de pouvoir. D'autres types d'ordres contradictoires n'auront pas nécessairement besoin de l'intervention de la coercition non institutionnalisée, et peuvent être expliquées par les constellations spécifiques des trois mécanismes connus de coordination, à savoir la coordination par le marché, bureaucratique et éthique (réciprocité).

L'émergence des différents types de coordination destructive est liée à la façon dont un système particulier d'ordres contradictoires a pu exister. Le reste de la section va mettre en lumière les ordres contradictoires qui mènent à la coordination destructive.

1.2 L'autorité d'Etat et l'autorité religieuse

Comme mentionné précédemment, le monopole de l'Etat sur les moyens physiques de coercition n'exclut pas l'autorité religieuse sur la coercition morale. Cependant, sous les lois islamiques, l'autorité religieuse revendique également un rôle dominant dans l'utilisation de la violence physique de deux façons. La première façon de légitimer l'utilisation de coercition immédiate est le *Jihad* ou la guerre sainte, et le second est connu comme le *hisba*. Dans la littérature légale islamique (*fiqh*), le terme *hisba* indique le devoir de chaque musulman d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Ces deux devoirs sont très liés à la fois théoriquement et pratiquement.

Depuis les premiers jours du régime islamique, surtout depuis le temps de l'hégire⁷ de Mohammed, un des plus importants devoirs de ses dirigeants, que ce soit le prophète ou un calife, était d'organiser et mener le *Jihad fi sabil allah*, à savoir la guerre sainte dans le chemin de Dieu contre les incroyants. Les ordres coraniques sont clairs sur le sujet et encouragent les fidèles au *Jihad* (voir Cook, 2005, chapitre 1).

Au début, le *Jihad* faisait partie des obligations saintes de l'Etat islamique de conquérir les Etats non croyants et étendre l'islam. Cependant, l'offensive byzantine dans les années 740 a changé la situation. C'était la fin de ce qu'on peut appeler 'l'Etat *Jihad*', mais « le *Jihad* en lui-même ne s'est pas arrêté ; il est simplement devenu ce qu'on appelle aujourd'hui 'privatisé', c'est-à-dire qu'il est passé de campagnes d'Etat centrales à des raids indépendants, non contrôlés par le gouvernement et de plus petite échelle menés et garnis de *mutatawwi'a*, les guerriers volontaires pour la foi. Ce transfert de direction religieuse dans le *Jihad*, du calife aux *mutatawwi'a*, a mené à son tour à des changements vraiment fondamentaux dans toutes les sphères de la civilisation islamique » (Tor, 2005, p. 558).

⁷ Weber (1968, vol. 2, pp. 623-27) prétend que durant la période de la Médina, l'islam s'est transformé de sa forme originale à une « religion guerrière arabe nationale ».

Le mouvement *mutatawwi'a* a posé une question fondamentale concernant le rôle propre des autorités politiques dans le *Jihad* : est-ce que les leaders politiques doivent contrôler le *Jihad*, ou est-ce une obligation religieuse parmi les autres comme celle de faire l'aumône, pour tout croyant qui peut s'engager à le faire ? La victoire de la deuxième vue a marqué la transition de la stature religieuse du calife et de l'autorité prophétique *Sunna* ou les conseils selon la tradition prophétique qui ont été éventuellement adoptés par les écoles du sunnisme Shafi'ite et Hanbalite dans la période ancienne Umayyad (Crone et Hinds, 1990, pp. 84-85). Le *Jihad* 'privatisé' est aujourd'hui ce qui est conduit par les groupes tels qu' Al Qaida dans le monde musulman sunnite qui mine l'autorité des directions politiques dans les pays arabes particulièrement en Arabie Saoudite.

Contrairement aux traditionalistes sunnites, le chiisme *Ithna Ashari* (duodécimain) comme une version persane de l'islam était au début une tendance d'opposition contre l'autorité religieuse du calife (Savory, 1990, p. 15). Le *Jihad* a toujours été considéré par les chiites comme la responsabilité individuelle du croyant devant Dieu. La révolution iranienne de 1979 a été interprétée par le fondamentalisme islamique comme le *Jihad* (Özbudam, 1990, p. 244), et la guerre contre l'Iraq a aussi été référée comme le *Jihad* (Zabih, 1988, pp. 149-152).

Après la révolution de 1979, le pouvoir théocratique chiite en Iran n'avait pas confiance dans l'armée en place et la bureaucratie de la période du Shah, et a donc créé ses propres forces militaires et son administration parallèles. La création de *Sepah Pasdaran* (les gardiens de la révolution islamique) et *Basijis* (l'organisation des forces volontaires pour la mobilisation) faisait partie du projet d'islamisation des forces armées. Les deux concepts centraux autour desquels ces nouvelles institutions 'révolutionnaires islamiques' ont été bâties étaient le *Jihad* et le *Shahadat* (martyre)⁸. Des douzaines de groupes militaires officiels ou semi-officiels, rattachés au *Sepah* et d'autres fondations religieuses qui sont entraînés en Iran pour faire la guerre contre les non croyants et les infidèles dans le monde entier et l'exportation du chiisme *Ithna Ashari*, sont endoctrinés par le concept du *Jihad*. Contrairement au sunnisme, 'l'Etat *Jihad*' est la forme dominante en Iran. Cela ne veut pas dire que l'Etat en Iran a un contrôle sur tous les groupes semi-officiels ou paramilitaires, puisque la hiérarchie religieuse chiite n'est pas monocentriste mais multicentriste avec des *Mojtaheds* (savants religieux) différents, chacun ayant l'autorité de formuler son propre verdict sur les différentes questions incluant le *Jihad*⁹. Dans d'autres mouvements chiites en Iraq, au Liban, en Syrie etc. il y a un mélange entre des *Jihad* semi étatique et semi privé. La République Islamique d'Iran cherche à accomplir la direction religieuse et politique dans le monde musulman à travers une campagne anti-américaine et anti-israélite et l'Etat *Jihad*. Cette stratégie a déjà provoqué d'importantes tensions avec beaucoup de leaders sunnites arabes, surtout avec ceux de l'Arabie Saoudite qui n'ont aucune autorité religieuse sur le *Jihad* (pour d'autres sources de tensions, voir Fürtig, 2002).

⁸ Pour l'islamisation des forces armées en Iran après la révolution de 1979, voir Eisenstadt, 1996; Entessar, 1988; Katzman, 1993; Schahgadian, 1987; et Zabih, 1988.

⁹ Concernant Hezbollah, voir Kramer, 1990, pp. 105-130.

Si le *Jihad* se concentre sur le fait d'imposer un ordre divinement décrété sur les Dar al-Harb (pays belligérants), le *hisba* cherche à imposer le même ordre au sein du Dar al-Islam (la communauté islamique). Malgré le fait que tous les savants islamiques et les écoles de loi islamique sont d'accord sur le *hisba* (ordonner le bien et interdire le mal), il n'y a aucun consensus à propos de la façon dont il devrait être appliqué. L'ambiguïté du concept (Cook, 2003) a donné raison à la controverse : « à quel type de devoir le *hisba* est-il lié ? Qui peut et qui doit réaliser ces devoirs respectivement ? Avec quels moyens ce devoir doit être accompli et est-ce que la violence est autorisée ? » (Abdelsalam, 2005, p. 548). La majorité des savants considère le *hisba* comme un devoir collectif incombant à l'entière communauté musulmane. Concernant la question de qui est autorisé à réaliser le devoir du *hisba*, Ghazali (1058-1111), le grand savant de l'école Shafi'i, considère que tout musulman est autorisé à exercer le *hisba*. Les savants sont en désaccord quant aux réponses concernant quand, comment et par qui le *hisba* peut être pratiqué d'une façon violente. « Alors que Mawardi permet l'utilisation légale de la violence seulement par le *muhtasib* choisi par le souverain, Ghazali Juwaini (d. 1085, *shafi'i*) et Shaykhzada al-Hanafi (d. 1887, *hanafi*) permettent l'usage de la violence par tout musulman pour empêcher *munker* [celui qui nie la foi]. En même temps, Ghazali et Juwaini recommandent l'accord préalable du sultan -même si légalement ce n'est pas nécessaire- pour empêcher les troubles. » (Abdelsalam, 2005, p. 551; la phrase entre crochets est ajoutée).

Dans la République Islamique d'Iran, le *hisba* est pratiqué systématiquement à la fois par l'État et au niveau privé. L'État a créé différentes unités spéciales répressives contre la non conformité avec le *hijab* (la façon islamique de couvrir le corps des femmes). Mais des brigades extrémistes non officielles et semi-officielles comme la patrouille de la vengeance de Dieu interviennent aussi pour punir les femmes insuffisamment voilées ou les protestataires féministes. On ne doit pas oublier qu'une fondation iranienne non étatique (*panzdah khordad*) a unilatéralement pris l'initiative en 1989 d'offrir une « prime » de 2 millions de dollars pour accomplir le verdict contre M. Salman Rushdie, l'auteur britannique des *Versets Sataniques* (1988) (*Financial Times*, July 17, 1997).

Dans le *Jihad* et le *hisba*, la violence non institutionnalisée ou 'privée' et la violence semi-étatique peuvent être légitimées et institutionnalisées par certaines références doctrinales et religieuses. Le monopole de l'État sur la coercition physique sera donc miné, et comme résultat de ce type d'ordres contradictoires, la coordination destructive se répand.

1.3 L'autorité centrale formelle et l'autorité locale informelle

Les ordres contradictoires émergent aussi quand les règles centrales formelles coexistent avec des règles opposées informelles au niveau local. Les exemples abondent. La référence de Weber à Zadruga slave en Autriche impériale est une des illustrations qui peut être complétée par d'autres exemples où les coutumes et

traditions locales ethniques ou non ethniques sont couramment pratiquées malgré les prescriptions explicites opposées de la loi officielle. Des traditions régionales différentes et des rituels religieux différents en Inde témoignent amplement à ce propos. La désintégration d'un gouvernement central en seigneurs de guerre régionaux due au vide de pouvoir ou à des mouvements séparatistes ethniques comme la Chine entre les années 1920 et 1930, et l'ex-Yougoslavie durant les années 1990 sont des cas extrêmes où les ordres contradictoires mènent au chaos et à l'anarchie. Mais les ordres contradictoires ne sont pas toujours si extrêmes.

Par exemple, la coexistence de règles contradictoires locales et centrales est la clef pour comprendre la Mafia. Selon Hobsbawm, une mafia « reconnaissait aucune obligation sauf celles du code d'honneur ou *omertà* (virilité), dont l'article principal interdisait de donner de l'information aux autorités publiques. En d'autres termes la mafia... était le type de code de conduite qui tend à se développer toujours dans des sociétés sans ordre public, ou dans des sociétés dans lesquelles les citoyens considèrent les autorités comme totalement ou partiellement hostiles (par exemple dans les prisons ou la pègre en dehors d'elles), ou comme insensibles aux choses qui comptent vraiment (par exemple dans les écoles), ou comme une combinaison des deux. » (1963, p. 32).

Le développement historique de la mafia sous un Etat central témoigne aussi du fait que l'existence de cette organisation est liée à ce que l'on appelle un « système parallèle ». Sans aucun doute, la période de gloire de la mafia commence après 1890. Les paysans siciliens ont vécu à travers l'histoire sous le double régime d'un gouvernement central éloigné et étranger et un régime local d'esclaves ou de seigneurs féodaux ; puisque leur pays était *par excellence* le pays du *latifundium*. Ils ne pouvaient jamais considérer le gouvernement central comme un Etat réel, mais simplement comme un type particulier de brigands, dont les soldats, les percepteurs, les policiers et les cours s'abattaient sur eux de temps à autre. Leur vie était vécue « entre le seigneur avec ses gros bras et parasites et leur propres coutumes et traditions défensives. Par conséquence, dans un sens, quelque chose comme le 'système parallèle' a du toujours exister, comme il existe dans toutes les sociétés paysannes peu avancées » (Hobsbawm, 1963, p. 36). Même si ce 'système parallèle' n'était pas la mafia, c'était la fondation sur laquelle cette organisation a grandi. En d'autres termes, même dans le cas de crimes organisés, la question n'est pas celle de l'absence de règles ou de codes d'honneur mais d'un code d'honneur *privé* et des codes de conduite rivaux. La mafia est un autre exemple saillant de la coordination destructive.

1.4 Situations limites

Les ordres contradictoires ne sont pas seulement le résultat de divisions entre l'Etat et les autorités religieuses ou entre les autorités centrales et locales, ils peuvent provenir des contradictions internes d'un appareil d'Etat autonome et son élite qui gouverne dans une situation critique vis à vis de la société. Par 'situations limites', j'entends des situations sociales et politiques intenses et critiques où l'ordre est sur

le point de se transformer en désordre. Ces situations peuvent être décrites comme une *guerre civile au sein de l'appareil d'Etat* et ses fonctionnaires en raison des contradictions internes de l'appareil lui-même et de son incapacité structurelle et fonctionnelle de traiter les problèmes économiques et sociaux. Les situations limites peuvent émerger à la fois dans les régimes autoritaires et démocratiques.

Un régime autoritaire est plus enclin à se transformer en une lutte de chacun contre tous au sein du fonctionnarisme dans les situations limites. Un exemple classique est celui de l'Union Soviétique durant la période de 1933 à 1938 auquel Kornai (1984) se réfère pour illustrer le 'mode de coordination agressive'¹⁰. Il y a une vaste littérature qui attribue la planification et l'exécution de la répression policière durant la 'grande purge' à la tyrannie vengeresse de Staline. Cependant, les travaux récents de Rittersporn montrent que « la terreur émerge comme un produit typique des conflits internes d'un système, un de ses instruments, de sorte que même si elle a servi comme un *ultima ratio*, son utilisation était chaotique, incontrôlable et manipulée par pratiquement chaque dignitaire » (1991, p. 114).

La période sous considération était la transition d'un régime autoritaire à un ordre chaotique au sein de l'appareil d'Etat, alors que la société civile pouvait utiliser une seule arme puissante pour confronter les souverains : le sabotage, l'absentéisme ou la résistance passive. Le désordre politique au sommet du pouvoir ne pouvait pas éclater en bouleversements politiques majeurs dans la société. Le résultat final était la création d'un 'Etat dans l'Etat' que j'appelle une situation limite entre ordre et désordre où la coordination destructive était dominante. Cette situation limite n'était ni un régime autoritaire, ni un régime de consensus, et pourtant elle était différente du désordre social.

Les situations limites existent aussi dans les régimes consensuels. S'inspirant de l'auteur de *Della ragione di Stato* (1589), ce type de situation peut être appelé 'raison d'Etat'¹¹. Dans les éditions tardives de son livre, Botero (1599) distingue deux types de 'raison d'Etat', à savoir les raisons d'Etat ordinaires et extraordinaires. La première désigne tous les impératifs gouvernementaux qui sont généralement compatibles avec la moralité commune et les lois divines chrétiennes, alors que la seconde fait allusion aux impératifs qui n'obéissent pas à la moralité.

¹⁰ Kornai utilise cette expression seulement une fois (Kornai, 1984), et ne le répète pas dans la classification récente des différents modes de coordination (Kornai, 1992). Il s'étend très brièvement sur le 'mode de coordination agressive' et le définit de la façon suivante : « C'est une force délibérée qui n'est pas reconnue par la loi et la moralité. C'est ce qui le distingue de No. 1 [mode de coordination bureaucratique] : la coercition n'est pas institutionnalisée. Pour cette raison, il n'est pas durable mais d'une nature occasionnelle » (Kornai, 1984, p. 308; la phrase entre crochets est ajoutée). Peut-être l'insistance de Kornai sur la 'nature occasionnelle' de ce type de coordination est la raison qu'il l'omet plus tard. Malgré la remarque perspicace de Kornai, il omet de noter la relation entre les ordres contradictoires ou les institutions parallèles et les types plus stables de 'coordination agressive'.

¹¹ Niccolo Machiavelli est souvent cité comme le pionnier de ce concept. L'auteur du *Prince* (1519) a mis en évidence que le bienfait le plus grand de l'Etat était de se maintenir ; il devait souvent entreprendre une action opportune qui était en fait contraire à la religion et la moralité.

Le premier type de 'raison d'Etat' concerne la connaissance sur les moyens ordinaires de gouverner afin d'*établir* ou *étendre* la domination. La 'raison d'Etat' extraordinaire fait allusion à tous les moyens nécessaires pour *préserver* la domination (Bonnet, 2003, p. 321). L'utilisation récente de cette expression est limitée à celle-ci, selon laquelle l'utilisation de tous les moyens coercitifs sont autorisés exceptionnellement pour 'l'intérêt national' et pour maintenir 'l'ordre public' sans se soucier de sa compatibilité avec les lois divines ou humaines. L'attention sur l'intérêt et l'opportunité séparé de la moralité est justifiée en raison du fait qu'une 'mauvaise' action doit être entreprise afin d'éviter une situation pire ou plus désastreuse (Descendre, 2003). Actuellement, la raison d'Etat est citée pour soutenir une action d'un Etat ou de fonctionnaires d'Etat qui doit demeurer secrète pour éviter une guerre, une révolution, une pandémie ou une abdication.

Par conséquent, la 'raison d'Etat' permet une situation d'un 'Etat dans l'Etat' avec des institutions parallèles où la coercition directe occupe la place centrale dans les activités de contrôle et d'intégration. Un mode de coordination destructive s'instaure alors soit pour des périodes temporaires ou pour des périodes plus stables dans des secteurs spécifiques comme la défense et les activités militaires. Durant la guerre d'Algérie, la France a plaidé pour la 'raison d'Etat' et est arrivé à cette situation limite. Watergate, Iran Gate et bien d'autres activités secrètes du pentagone et de la CIA comme le lancement du coup d'Etat contre les gouvernements 'non amicaux' tel que le putsch contre le premier ministre d'Iran Mossadeq en 1953 ont été justifié sur la base de la 'raison d'Etat'¹². Bien entendu, les exemples peuvent être multipliés par douzaines¹³. Les activités du complexe militaro-industriel (CMI) dans le développement de différentes formes de technologie destructive et dans le commerce d'armements demandent une confidentialité extrême et sont généralement couvertes légalement par la 'raison d'Etat' ou 'l'intérêt national'. Ce n'est pas choquant que les profits de ce secteur dépendent de la guerre, et ainsi le 'chaos' est leur source de revenu. La coordination destructive décrit le raisonnement du CMI. Cependant, dans les régimes consensuels ou démocratiques, de telles situations limitées sont plus exceptionnelles et sectorielles que durables et générales. Les commissions parlementaires ou sénatoriales peuvent contrôler les activités extra légales au sein de l'appareil d'Etat, et les journaux indépendants peuvent quelquefois exercer une force compensatoire.

1.5 L'Etat émergent et la politique entre factions

¹² Heilbroner ([1962] 1972, p. 256) a noté cette tendance 'aggressive' dans le capitalisme américain après la seconde guerre mondiale : « Il n'y a aucun doute sur le fait que dans les années récentes le capitalisme américain est devenu un Etat militaire qui se sent obligé de contrôler le monde. Depuis la deuxième guerre mondiale, les Etats Unis sont intervenus au Liban, en République Dominicaine, au Cuba, au Sud du Vietnam, au Cambodge, et au Laos ; ont clandestinement renversé au moins un gouvernement (Guatemala) et *probablement un autre (Iran)* ». La conjecture intelligente de Heilbroner est aujourd'hui une certitude, puisque durant la présidence de Clinton, Mme Madeleine Korbel Albright, le secrétaire d'Etat, a officiellement avoué l'implication de la CIA dans le putsch contre le cabinet de Mossadeq en 1953.

¹³ Pour une analyse de la nouvelle raison d'Etat comme problème de démocratie dans la société mondiale voir Wolf (1999).

Dans un régime démocratique, les différentes formations politiques peuvent apaiser leurs conflits et trouver un compromis ou au moins un arrangement sur la base de la loi constitutionnelle établie et les institutions. Cependant, dans l'absence de telles institutions, la formation d'une coalition gouvernementale ou la résolution de disputes politiques requiert un arbitre qui doit remplir le vide institutionnel en exerçant un rôle influent sur tous les partis. Un leader charismatique, une force externe puissante ou des arrangements traditionnels peuvent assumer l'arbitrage. Mais l'arbitre en tout cas est en lui-même une institution au dessus des institutions naissantes. Dans le cas d'un leader charismatique, comme l'a témoigné l'Iran durant Khomeini, l'arbitre représente tous les groupes sociaux malgré leurs intérêts opposés et parfois antagonistes. Si nécessaire, l'arbitre peut être plus 'gauchiste' que tout groupe de gauche dans la défense des demandes des travailleurs, et plus 'à droite' que tout partisan farouche du caractère sacré de la propriété privée. En un mot, l'arbitre 'représente' tous les groupes sociaux et en même temps les supprime tous en les privant de leurs représentations politiques organisées directes. En conséquence, chaque changement majeur dans la balance de pouvoir entre les différents groupes sociaux provoque une crise de 'représentation', et requiert l'usage des moyens extra légaux ou coercitifs. Dans l'absence de représentations politiques organisées, la démagogie et les mobilisations populistes combinées avec une douzaine de petits coups sont la façon 'normale' de gouverner et résoudre les rivalités entre factions.

La République Islamique d'Iran depuis 1979 et le gouvernement de coalition du Liban durant les années 1990 sont deux récents exemples d'ordres contradictoires dus aux rivalités factionnelles intenses. Dans les deux cas, un mode de coordination destructive est en vigueur. La constitution d'un gouvernement de 'coalition' officiel ou non officiel au Liban et en Iran n'implique pas un régime 'consensuel'. De plus, aucun d'entre eux ne peut être simplement considéré comme 'autoritaire' malgré toutes les atrocités et les violations humaines sévères constantes sous la République Islamique d'Iran. Cependant, la différence majeure entre eux réside dans le fait que le gouvernement de coalition au Liban était le résultat d'un arrangement international entre les différentes communautés religieuses, alors qu'en Iran, l'alliance Bazar-Mosquée constituait la base d'un nouvel appareil d'Etat sous la figure charismatique de Khomeini comme arbitre. L'Etat émergent au Liban est maintenant troublé par un nouvel arrangement international où le désordre et le chaos se répandent. Nous considérerons brièvement le cas libanais et ensuite nous nous aborderons sur la situation iranienne de façon plus détaillée, puisqu'elle offre l'illustration la plus caractéristique des institutions parallèles et de la coordination destructive.

Au Liban, l'établissement d'un gouvernement de coalition composé de maronites chrétiens, de Sunnites, de druzites et de chiites Hezbollah durant les années 1990 est venue après une longue période de guerre civile dans les années 1970, et au lendemain du retrait de l'OLP du Sud du Liban dû à l'invasion de l'Israël en 1982. La création d'un Etat de coalition a été entreprise sous l'impulsion de la

communauté internationale. Si l'Etat aurait du officiellement maintenir le monopole de tous les moyens de coercition, chaque circonscription de la coalition a continué à avoir sa milice 'privée' et ses forces 'privées' para militaires. Un système d'ordres contradictoires avec la loi extra légale était la règle. Mais ce système était encore instable et faible au niveau interne. Des factions politiques différentes étaient soutenues par différentes forces externes dont le compromis au niveau international pouvait instaurer un Etat central. Durant les années 90, le renforcement de la faction Hezbollah qui représente une population chiite de travailleurs pauvres au sud du Liban et qui a le soutien de la Syrie et de l'Iran a changé rapidement la balance de pouvoir. L'écroulement de cet arrangement international depuis le 12 juillet 2006 par l'assaut militaire dévastateur de l'Israël sur le Liban avec le soutien des Etats Unis est en train de briser actuellement la fondation même de cet Etat naissant et réintroduit le désordre et le chaos.

Depuis sa fondation, la République Islamique d'Iran a toujours été un Etat de *coalition non officiel* sous une direction charismatique et marqué par une politique entre factions (Mohammad Ali Najafi, 2004, p. 412). Dans l'absence de syndicats de travailleurs, de partis politiques, de sociétés professionnelles, et d'associations voisines durant la période du Shah, l'alliance bazar-mosquée s'est révélée être le noyau central du mouvement révolutionnaire en 1979. Le bazar et la mosquée, comme des jumeaux inséparables, ont servi durant de nombreux siècles et tout au long de la dynastie Pahlavi, comme l'arène principale de la vie publique en Iran urbain (Ashraf, 1988; Ashraf et Banuazizi, 1992). Ce noyau central est entré en alliance avec l'intelligentsia militante et a mobilisé successivement la population urbaine marginale et d'autres groupes sociaux. Il est souvent dit que la rapide modernisation sous le Shah était la cause de la révolution. Mais en termes d'intérêts matériels, l'*ulama* (le clergé chiite) avait beaucoup plus à perdre des résultats de la modernisation que les bazaaris (les marchands traditionnels). Comme Ashraf le note à juste titre, l'*ulama* « était rétrogradé de partenaire d'un réseau de domination politique à une position de manque de pouvoir relatif, alors que les bazaaris ont gagné considérablement en termes de richesse matérielle. La majorité de l'*ulama* a soutenu la révolution de 1977 à 1979 comme une protestation contre leurs privilèges perdus. Les gros marchands et les bazaaris prospères ont soutenu la révolution sous l'hypothèse ...que leur style de vie serait respecté par l'Etat Islamique, qu'ils seraient libres d'une domination arbitraire de l'Etat, et que dans le nouveau régime ils auraient de nombreux contacts opportuns au sein de la bureaucratie d'Etat...Cependant, dans l'ensemble, la révolution avait pour but principal par sa direction de capturer l'appareil de l'Etat moderne en expansion afin d'exporter la révolution et établir un empire islamique. » (Ashraf, 1988, pp. 562-63).

Un régime théocratique était en opposition avec les exigences socio-économiques d'une société moderne en développement et les valeurs culturelles occidentales. Dans un sens, c'était l'opposé de la révolution constitutionnelle incomplète iranienne en 1906, puisqu'il a introduit une nouvelle institution théocratique de la tutelle du jurisconsulte (*Welayat-i faqih*) pour assumer l'autorité politique et la

souveraineté comme le représentant de l'Imam caché. Mais en même temps, Khomeini était l'héritier d'une insurrection révolutionnaire contre l'autocratie du Shah. La République Islamique était un oxymore, puisqu'elle doit combiner à la fois une 'république' (la continuité d'une révolution constitutionnelle) et un gouvernement 'islamique' (en rupture et en opposition directe avec la tradition constitutionnelle). Le résultat de cette contradiction était la nouvelle constitution adoptée en 1980 qui plaidait simultanément en faveur d'institutions parallèles électives (républicaines) et nominatives (théocratiques).

La position de Khomeini incarnait ce paradoxe: il avait le contrôle d'un appareil d'Etat en modernisation, alors que comme un dirigeant suprême théocratique il dépassait les contraintes constitutionnelles d'un ordre apparemment légal-rationnel, et assumait le titre d'imam, la position réservée exclusivement aux douze infaillibles imams dans la communauté iranienne chiite (voir Ashraf, 1994; Ruhani, 1984). La République Islamique d'Iran comme un Etat théocratique traditionnel ne pouvait que continuer à vivre contre les exigences d'une société moderne grâce à son monopole sur le pouvoir politique. Par conséquent, elle n'était pas seulement née dans une crise révolutionnaire, mais sa continuité exigeait une crise continue sur laquelle elle pouvait se nourrir. Une des sources principales d'institutions parallèles et d'ordres contradictoires en Iran est l'incompatibilité entre un régime théocratique et une société qui se modernise. Cette incompatibilité fournit la base d'une coordination destructive où même l'identité des décideurs ne peut être facilement connue du fait du caractère envahissant des institutions parallèles. Smith (1997) illustre ceci d'une façon intéressante: « Demandez à un fonctionnaire iranien, même un jeune ministre, ce qui se passe, et il est probable qu'il réponde 'qu'ils' font ceci ou cela, plutôt que 'nous'. La République Islamique est devenue dépendante d'un système de pouvoirs parallèles qui garde tout le monde, y compris les employés du gouvernement, partiellement dans l'obscurité. Le plus obscure est l'identité de ceux qui prennent les décisions qui comptent. Pratiquement chaque organisation a son ombre, et l'ombre est souvent la plus importante des deux ». L'armée a des *Sepah*, la police et les *Komitehs* sont maintenant formellement unifiés, même si la pratique peut traîner. Dans les provinces, les gouverneurs provinciaux, désignés par le Ministre de l'Intérieur, sont ombragés par les *imam jomeh* (les leaders de la prière du vendredi) nommés par le *Wali Faqih* (le guide suprême théocrate). Les 290-membres Majlis (Parlement) sont officiellement ombragés par les 12-membres du Conseil des Gardiens, dont les six membres cléricaux sont nommés par le guide suprême. En cas de conflit entre le Majlis et le Conseil des Gardiens, une autre entité nommée le Conseil du Discernement arbitre entre eux. Cette institution est devenu faiseuse de loi à elle seule.

Les institutions parallèles reflètent les querelles intestines¹⁴ politiques dans l'absence de représentations politiques organisées de différents groupes sociaux du au rôle charismatique du guide suprême comme 'arbitre final'. Quand un régime

¹⁴ Pour une analyse détaillée des différentes factions politiques dans l'Iran post-révolutionnaire voir Barzin, 1995, 1998; Mortaji, 1999; Zarifi Nia, 1999; Shadloo, 2000; et Saeidi, 2002.

consensuel n'est pas en marche, les querelles intestines intenses mènent à la coordination destructive.

1.6 Colonialisme et occupation militaire

En analysant le colonialisme et l'occupation militaire comme une source majeure d'ordres contradictoires, il semble utile de distinguer les « empires de domination » des « empires territoriaux » (Mann, 1986). Le premier dépend uniquement du pouvoir de frappe militaire de l'empire, alors que le dernier dépend de toutes les formes de pouvoir incluant les pouvoirs moral, économique, et politique. Comparé à l'empire britannique, le récent empire américain est 'incohérent', puisqu'il manque le pouvoir nécessaire pour institutionnaliser sa domination (Mann, 2005).

Par exemple, l'occupation de l'Afghanistan et l'Iraq par les Etats Unis était plus facile que l'instauration d'un régime stable dans les deux pays. En fait, durant de nombreuses années, les politiciens néo-conservatifs dans les USA ont vu le maintien de la paix comme une diversion de la tâche essentielle en jeu : battre et gagner les guerres de la nation. Mais cela était avant que l'administration Bush utilise la force militaire de façon préemptive et fasse du cœur de sa politique étrangère le « changement de régime ». Comme Michael Gordon (2003, p. 4) le remarque justement, « les fonctionnaires qui ont abandonné la valeur du maintien de la paix engagent maintenant les forces américaines aux opérations de « maintien de la paix » pour stabiliser le pays et poser la fondation pour un nouveau gouvernement irakien ».

La présence d'une guerre civile de 'faible intensité' est maintenant un fait indéniable en Iraq et les analystes politiques discutent sur les probabilités de sa transformation en guerre civile de 'forte intensité'. Le résultat d'une telle guerre civile à part entière sera la désintégration de l'Iraq en trois régions, à savoir la région kurde du nord, la partie du sud chiite, et probablement la région du centre avec la domination sunnite. Un mode de coordination destructive instable est à présent dominant en Iraq et peut se transformer en chaos total. La situation en Afghanistan est assez similaire à celle de l'Iraq. Même si les forces d'occupation militaires américaines et européennes ont essayé de construire un nouvel Etat à travers la convention de plusieurs *Loya Jergas* (grande assemblée, ou grand conseil) depuis le 5 décembre 2001, cet outil prétendument historique de 'construction de consentement' parmi les *Pashtun* nomades et sédentaires et d'autres tribus n'a pas satisfait la 'résolution du conflit'¹⁵ qui était attendu. La milice Taliban gagne encore une fois du pouvoir dans différentes régions et même au sein de l'Etat officiel naissant (Mann, 2005, chapitre 5).

A travers l'histoire, le colonialisme a toujours mené à la fragilité de l'état colonial du à sa dépendance vis à vis des ressources externes. La crise de souveraineté nourrit le développement de réseaux locaux (religieux ou non religieux) de

¹⁵ Pour une évaluation très critique de *Loya Jerga* dans le passé et le présent, voir Hanifi, 2004.

résistance et fortifie la coordination à travers les coutumes et les traditions. Cette crise est particulièrement vive dans le cas de l'occupation militaire et 'l'empire de domination' puisqu'elle détruit la souveraineté existante et provoque en même temps un mouvement de résistance. La domination du mode de coordination destructive est l'issue normale.

La coexistence de l'Etat et d'une autorité religieuse concernant la coercition physique, le type d'association mafieuse, les situations limites, la politique entre factions, l'occupation militaire et le colonialisme sont différentes situations dans lesquelles un type particulier d'ordres contradictoires se répand et mène à la coordination destructive. La liste n'est pas exhaustive et d'autres sources de coordination destructrice peuvent être identifiées. Cependant, une caractéristique générale de la coordination destructive est *qu'elle est basée sur des institutions parallèles qui requièrent l'utilisation de coercition extra légale et non institutionnelle pour réguler leurs relations*. Les autres caractéristiques de ce type de coordination seront étudiées dans la section suivante.

2. Caractéristiques principales de la coordination destructive

Chaque mode de coordination est soutenu par un arrangement institutionnel qui est lié à un type particulier de pouvoir. Dans la section précédente, nous avons argumenté que la coordination destructive est soutenue par des institutions parallèles et elle peut être définie comme une organisation sociale à travers l'utilisation directe de moyens coercitifs non institutionnels.

L'organisation sociale embrasse l'allocation des ressources rares et la direction des activités humaines. Le mécanisme d'allocation inclut les transactions réelles et monétaires. Le rôle des transactions monétarisées dans la coordination doit aussi être étudié. La structure de décision ou la relation particulière de domination, le flux d'information entre les différents niveaux de prise de décision, et la structure incitative des agents déterminent la direction des activités humaines. Par conséquent, une analyse systématique de la coordination destructive requiert une investigation des caractéristiques spécifiques des points suivants : 1) le mécanisme d'allocation ; 2) les transactions monétaires et non monétaires ; 3) la structure de décision ; 4) le flux d'information ; 5) la structure incitative.

2.1 L'allocation appropriative des ressources

Dans l'économie néoclassique, l'expression la plus proche de 'mode de coordination' est le 'mécanisme d'allocation' qui capture l'allocation des ressources rares. Le concept est dénué de toute connotation institutionnelle, et ignore totalement les facteurs non économiques, particulièrement la question de la souveraineté. Néanmoins, on doit noter que Pareto reconnaît au moins deux différents 'mécanismes d'allocation', à savoir les mécanismes productifs et appropriatifs : « Les efforts des hommes sont utilisés de deux façons différentes : ils

sont dirigés vers la production ou la transformation des biens économiques, ou alors vers l'appropriation des biens produits par d'autres » (Pareto, [1927] 1971, p. 341). Cependant, puisque l'activité d'appropriation ne ressort pas du choix libre, il ne peut concerner l'économiste selon le point de vue néoclassique. Aussi, à travers l'histoire, le 'mécanisme d'allocation' des ressources rares a été limité à l'allocation de marché¹⁶.

Empruntant la distinction de Pareto entre les efforts humains 'productifs' et 'appropriatifs', le mécanisme d'allocation dans une coordination destructive devrait être caractérisé comme 'appropriatif'. L'organisation sociale à travers l'utilisation directe de moyens coercitifs non institutionnels suppose une situation où la protection de la vie et de la propriété de chacun est l'affaire primordiale de tous. L'allocation des ressources pour protéger la vie et la propriété de soi-même, pour faire part dans les cercles de pouvoir ou pour être protégé des abus de l'Etat laisse moins de ressources consacrées aux activités productives. En revanche, cela augmente les investissements dans les moyens de protection et d'appropriation. L'affirmation d'Adam Smith [1776] 1961 selon laquelle la sécurité est plus importante que l'opulence est particulièrement applicable à la coordination destructive. Les droits de propriété dépendent de la souveraineté. Une fois que la souveraineté repose plus sur l'utilisation directe de coercition physique que sur les droits légaux et de sanctions, alors la propriété de chacun peut être confisquée arbitrairement par ceux qui contrôlent les moyens coercitifs. Les obligations et droits de chacun deviennent alors conditionnels à sa relation avec les cercles de pouvoir. En d'autres termes, le pouvoir destructif plutôt qu'économique joue un rôle primordial dans l'allocation des ressources.

La propriété privée et d'Etat suppose que les droits de propriété sont institutionnalisés et sont bien définis afin que la frontière ultime de la propriété, à savoir le droit de détruire (*abusus*) soit aussi clarifié légalement et mis en application. Mais le rôle primordial du pouvoir destructif dans l'allocation des ressources implique des droits de propriété extra légaux, ambigus, non définis, et non institutionnalisés (ou insuffisamment institutionnalisés). Les butins de guerre et le pillage, ou les propriétés confisquées dans une révolution sont ce que j'appelle des propriétés indéterminées. Même si elles peuvent être transformées en propriétés 'publiques', 'personnelles', 'privées', 'combinatoires' ou d'autres types de propriétés, leur statut initial reste indéterminé. Pour les propriétés 'indéterminées', l'autorisation de jouir des droits de propriétés dépend du pouvoir discrétionnaire de l'autorité coercitive. L'allocation appropriative mène à la propriété indéterminée. Une illustration saillante de la propriété indéterminée est les *Bonyads* (fondations) dans l'Iran post-révolutionnaire.

¹⁶ Frank Knight (1947) soutient que d'autres formes d'allocation existaient durant les phases primitives de l'histoire humaine à travers la 'coutume' et 'l'autorité' qui représentent les comportements instinctifs et à moitié conscients des êtres humains. L'allocation de marché basée sur la libre entreprise est la seule qui soit liée au consensus délibéré et les activités conscientes des êtres humains.

Les Bonyads sont considérés comme paragouvernementaux (Saeidi, 2004) ou comme des 'fondations paraétatiques' (Maloney, 2000). Il existe une grande variété de Bonyads parmi lesquels Bonyad-e Mostazafan va Janbazan (BMJ, la fondation des déshérités) et Bonyad-e Shahid (la fondation des martyres)¹⁷ sont les plus proéminents. Le BMJ était établi après la confiscation des actifs du Shah et 53 industrialistes en exil suite à la révolution conformément à l'ordre de Khomeini qui appelait ces actifs les 'butins' et ajouta qu' « ils doivent être gardés et contrôlés séparément des propriétés de l'Etat » (Saeidi, 2004, p. 484). La taille et l'envergure du BMJ est comme un gouvernement (*the New York Times*, Jan 8, 1995). Avec des possessions valant 12 milliards de dollars américains, le BMJ constitue le secteur non étatique le plus vaste de l'économie, placé en seconde liste après la compagnie nationale iranienne du pétrole en taille¹⁸ (Smith, 1997; Maloney, 2000). Malgré le fait qu'il n'y ait pas d'information précise sur les activités des Bonyad du fait de l'opacité totale, un rapport économique récent de l'Ambassade de France estime que ses différentes branches contribuent à 7-10% du PIB (Ambassade de France, Mission Economique, 20 juin 2006). Le BMJ opère comme un holding avec plusieurs entreprises étendant leur activité dans pratiquement tous les secteurs de l'économie, à savoir l'exploitation minière, le logement, la fabrication, le commerce, la navigation, le transport, les compagnies aériennes, le tourisme, l'agriculture, les industries agro-alimentaires et les boissons non alcoolisées, etc. Récemment, le BMJ a renforcé sa position dans les secteurs énergétique (incluant l'hydrocarbure) et la communication (la seconde entreprise de mobiles en Iran, etc.). Cependant, ce holding géant a une 'position de l'autruche' concernant son statut institutionnel. Il peut changer son statut à volonté, agissant comme une économie privée quand il achète des entreprises privatisées¹⁹, mais peut aussi être

¹⁷ Cette fondation a été établie un mois après la révolution de 1979 pour soutenir les parents survivants des martyres et les anciens combattants handicapés de la révolution et plus tard les familles des martyres de la guerre de huit ans avec l'Iraq. Pour un rapport plus détaillé, voir *Encyclopedia Iranica*, 1987, pp. 360-61; Maloney, 2000, pp. 151-2; Saeidi, 2004, pp. 488-490. Pour des données récentes concernant les activités de la fondation ainsi qu'un Bonyad similaire, à savoir le Comité d'entraide d'Imam Khomeini, voir Sazman Modiryaat va Barnameh Rizī Keshvar *Salnameh Amari Keshvar 1383* (les statistiques annuelles du pays) 2004, pp. 551-2, 565-571.

¹⁸ Saeidi (2004, p. 493) note que le budget total des fondations était estimé à pratiquement la moitié du budget gouvernemental national, 6000 milliards de rials, à la fin des années 1980.

¹⁹ Concernant la politique de 'privatisation' préconisée dans les premier et second programmes quinquennaux connus sous le nom de 'programme d'ajustement' et 'programme de stabilisation' durant les deux périodes de la présidence de Rafsanjani (1989-1997), on doit noter que le quatrième Majlis (1992-1996) a passé une loi en 1994 qui a autorisé le gouvernement à vendre les entreprises d'Etat de différentes façons. La loi stipule que *Isargaran* (les personnes prêtes à se sacrifier), à savoir ceux qui se sont dévoués à la guerre, les prisonniers de guerre, et les parents et membres de ceux qui ont été tués dans la guerre, ont la priorité de posséder les entreprises privatisées. De cette façon, la politique de la 'privatisation' consiste à transférer les entreprises d'Etat aux fondations ou au secteur paraétatique (Adeli, 2004, pp. 474-75). Dans la même veine, la récente intervention du guide suprême, Khamenei, en faveur de la privatisation en juillet 2006, a été précédée par la conclusion de deux contrats importants avec les Bonyads et *Sepah* pour la construction des lignes 6 et 7 du métro de Téhéran atteignant la somme de deux milliards et demi de dollars. Enfin, la bourse de Téhéran est principalement un marché pour le secteur paraétatique. Comme le notent Jbili, Kramarenko, et Bailen (2004, p. 44): « La plupart des compagnies classées [dans la bourse de

'public' pour contrôler les affaires 'stratégiques' tels que la ligne de navigation nationale, stipulé dans la constitution iranienne comme étant une entreprise de propriété publique. Cette position de l'autruche est due à sa structure de propriété indéterminée. Il n'est ni privé ni public. Le statut légal des fondations a été décrit comme relevant des organisations non gouvernementales et publiques, ce qui paraît être une classification quelque peu paradoxale, mais fidèle en ce qu'il reflète sa nature 'indéterminée'. Sans aucune discrétion gouvernementale sur leurs dépenses, aucun actionnaire, aucun compte public, et sans avoir de statut légal clairement défini, ces fondations ont opéré de façon autonome par rapport au gouvernement. Cependant, comme des organisations prétendent 'charitables', elles ont bénéficié d'exemptions de taxes (IMF Staff Country Report, 1998, p. 26), de crédits bancaires préférentiels, de subventions et d'une 'redistribution quasi-budgétaire' spéciale (Coville, 2002).

Malgré la défense historique de *vaqf*²⁰ (donations religieuses islamiques) par l'ulama, les fondations, comme organisations 'charitables', ne sont attachées à aucune institution religieuse. Bien entendu, elles sont absolument loyales au guide suprême et aux guides locaux religieux qui jouent comme leurs représentants. Mais elles sont déconnectées de la hiérarchie cléricale chiite et des réseaux religieux traditionnels : « le Bonyad-e Mostazafan opère, pour tous intentions et buts, en dehors du cadre à la fois de la structure de pouvoir religieux traditionnel et du gouvernement. » (Maloney, 2000, p. 157). Les donations religieuses (*vaqf*) continuent de commander de vastes quantités de ressources dans la République Islamique ; et le Bonyad-e Astan-e Qods, qui gère les dons liés au lieu saint d'Imam Reza à Mashhad, possède de la propriété dans le pays tout entier²¹. Contrairement au régime du Shah, la République Islamique a garanti l'indépendance du *vaqf* par rapport au gouvernement ; mais les fondations maintiennent leur autonomie à la fois vis à vis du gouvernement et de la hiérarchie religieuse traditionnelle.

Que sont donc ces fondations, et à qui appartiennent-elles? Elles possèdent des propriétés 'confisquées' ('butins' dans la terminologie de Khomeini) qui auraient pu être transformées en propriétés privées ou étatiques, mais ne l'ont pas été. Contrairement à la vision dominante, le secteur étatique dans l'Iran post-révolutionnaire ne ressemble pas à l'Etat omniprésent de l'URSS. L'analogie à la Russie post-soviétique, où le démantèlement d'un système de pouvoir bien établi et la montée concomitante de nouveaux magnats politiques et financiers (des 'groupes financiers-industriels' transitoires puissants²²) a donné plein pouvoir à un ensemble de réseaux clientélistes puissants, est plus attirante. Mais contrairement à leurs homologues russes, ces fondations ne se sont pas transformées en monopoles

Téhéran] sont des entreprises paraétatiques avec un degré variant de propriété gouvernementale directe ou indirecte. » (La phrase entre crochets est ajoutée).

²⁰ Pour une analyse de *Vaqf* comme un dispositif d'engagement crédible pour donner la sécurité économique aux propriétaires en échange de services sociaux, voir Kuran, 2001.

²¹ Pour un compte rendu historique de Astan-e Qods-e Razawi, voir Mawlawi, Mostafawi, et Sakuurzada, 1987, pp. 826-837.

²² Concernant ces groupes transitoires dans la transition post-socialiste en Russie, voir Mathilde Mesnard, 2001.

privés. Leur position permanente est celle d'une forme 'indéterminée' de propriété qui est due à l'extension d'institutions parallèles même dans l'économie iranienne sous la République Islamique. « Ces organisations représentent une structure de pouvoir duale en Iran qui renforce l'autorité financière des leaders religieux sans responsabilité financière » (Saeidi, 2004, p. 479). Elles constituent des ressources *autoritaires* des leaders théocrates : elles favorisent et donnent plein pouvoir aux groupes parallèles militaires et paramilitaires appartenant aux théocrates, et enrichissent leurs alliés traditionnels, à savoir les bazaaris, et ainsi reproduisent l'autorité du guide suprême et des théocrates. Elles jouissent d'une capacité d'intervention sans contraintes dans l'économie iranienne et dans la concurrence politique entre différentes factions, et peuvent être décrites comme 'un Etat dans l'Etat' (Scheuer, 1994).

Les relations proches entre le BMJ et les bazaaris, et l'appareil de sécurité iranien et son autorité institutionnelle étaient confirmées par la nomination d'une des figures principales de confiance des bazaaris, Mohsen Khamooshi, comme le premier gérant de l'établissement, et puis par la nomination de Mohsen Refiqdust, l'ancien commandant de la garde révolutionnaire (*Sepah*), pour diriger la fondation en 1989. Du fait de la non responsabilité financière et l'opacité totale de ses activités, la corruption répandue dans le BMJ et ses diverses branches impliquant les frères de Refiqdust et bien d'autres directeurs (voir *The Economist*, Sep 25, 1993; *The New York Times*, Jan 8, 1995; *Financial Times*, Jul 17, 1997; Saeidi, 2004, pp. 495-98) a mené au remplacement de Refiqdust par l'ancien Ministre de la Défense Mohammad Foruzandeh en juillet 1999²³. Durant la direction de Refiqdust, les connections organisationnelles entre la garde révolutionnaire et le BMJ ont développé une implication substantielle dans l'obtention et la production d'armes. A titre d'exemple, « la présence importante du Bonyad dans l'exploitation minière et la production de produits chimiques légitime dissimule prétendument les usines d'armes chimiques de l'IRGC [la garde révolutionnaire]. En plus, les sources des renseignements allemands soutiennent que le MJF [Bonyad] a utilisé un réseau de fausses entreprises pour acquérir des intrants pour l'industrie de défense de la garde révolutionnaire, incluant ses armes biologiques, chimiques et nucléaires ainsi que son développement de missiles. Par ailleurs, la fondation entreprend apparemment des efforts internationaux qui transgressent la définition traditionnelle du commerce- le MJF est couramment cité comme un soutien généreux et un protecteur politique actif de ... Hezbollah ... De surcroît, le contrôle de l'Etat sur le secteur industriel signifiait que 'la bourgeoisie commerciale devenait la faction la plus active de la classe dominante'. Bien entendu, ceci représente un autre lien puissant entre le bazar et les *bonyads* : ils sont les 'seuls gagnants' dans l'histoire économique peu brillante de la République Islamique. » (Maloney, 2000, pp. 159-160).

Un examen approfondi des fondations en Iran montre qu'elles promeuvent la 'création destructrice' qui est l'opposé exact de la 'destruction créatrice' de

²³ Quand celui-ci arriva au bureau, il a annoncé que 80% de ses 350 compagnies perdaient de l'argent.

Schumpeter. Schumpeter (1951, chapitre VII) se réfère au processus de développement capitaliste comme ‘destruction créatrice’, c’est-à-dire la destruction des anciens produits, des processus de fabrication passés et des formes archaïques d’organisation à travers l’introduction de nouveaux produits, de nouveaux procédés et de nouvelles méthodes organisationnelles. Dans la coordination destructive, nous avons le processus opposé qui est celui de la ‘création destructrice’ impliquant la production de moyens destructifs et l’infrastructure et les compétences nécessaires liés à de tels moyens afin que les ressources autoritaires soient reproduites. La dynamique de la coordination appropriative peut être définie comme la création destructrice²⁴. Est-ce que cela signifie que ce type de coordination est par définition un obstacle à la croissance économique ?

L’investigation historique montre que la ‘création destructrice’ n’a pas toujours été un obstacle aux activités productives. En fait, la révolution militaire et le développement d’une ‘industrie de la destruction’ dans les seizième et dix-septième siècles a préparé la révolution industrielle dans le dix-huitième siècle (Roberts, 1956; Parker, 1988). Dans certains pays comme l’Angleterre et la France, la coordination destructive durant ‘l’accumulation primitive du capital’ a fourni les conditions préalables nécessaires de l’industrialisation et de la croissance économique. Tout cela dépend de la façon dont la coordination destructive s’articule avec la coordination par le marché, bureaucratique et éthique, et si elle joue un rôle dominant. Dans l’Iran post-révolutionnaire par exemple, elle a occupé une place prédominante et a favorisé directement les groupes sociaux traditionnels comme les théocrates et leur appareil coercitif militaire et paramilitaire, de même que les marchands traditionnels (bazaaris). Cette alliance sociale entre les théocrates, le nouvel appareil coercitif et les bazaaris a fait obstacle au développement de secteurs modernes spécialement dans l’industrie et les services. Néanmoins, malgré de telles circonstances, la ‘création destructrice’ a contribué au développement d’infrastructures nécessaires aux fins militaires de même que l’industrie de l’armement avec certaines retombées positives pour les industries civiles telles que la fabrication de voitures durant la guerre contre l’Iraq (voir Mohammadi, 2006). Indubitablement, l’impact d’ensemble d’une telle coordination provoquant des situations critiques à travers lesquelles les théocrates pouvaient reproduire leurs ressources autoritaires, a été une catastrophe éminente pour l’économie iranienne²⁵. L’on aurait une meilleure évaluation de l’étendue des conséquences sociales et économiques catastrophiques de la coordination

²⁴ Les activités sectorielles du complexe militaro-industriel (CMI) entrent dans le cadre de la ‘création destructrice’, et comme Galbraith (2004, chapitres 7 et 11) et Weber (2001, chapitre 2) le notent justement, les frontières floues entre les secteurs ‘public’ et ‘privé’ constituent un fait indéniable dans le cas du CMI. Les similitudes entre le secteur du CMI dans les économies de marché avancées et les fondations iraniennes concernant leur caractère secret, leur non responsabilité financière, et leur l’influence sur la politique étrangère de même que l’inséparabilité entre les secteurs ‘public’ et ‘privé’ dans ce domaine sont frappantes (voir Caldicott, 2002).

²⁵ Des études détaillées de l’industrialisation militaire dans les pays du Tiers Monde qui ont émergé comme des producteurs d’armes dans les années 1970 et 1980 tels que le Brésil, l’Inde, et la Corée du Sud affirment que « les industries militaires du Tiers Monde rencontrent à des obstacles durables et redoutables au développement soutenu » (Conca, 1997, p. 255).

destructive si l'on observe que malgré les recettes triplées du pétrole, la fuite des capitaux de l'Iran a atteint son niveau le plus élevé depuis la présidence d'Ahmadinejad.

Depuis la dynastie de Pahlavi, l'économie de l'Iran a été caractérisée par la domination d'un Etat rentier dépendant de la recette pétrolière (Katouzian, 1981). Le caractère sous développé du secteur industriel a été en conséquence apparenté à la 'maladie hollandaise'. Mais l'Iran post-révolutionnaire a aussi témoigné la domination de la coordination destructive qui peut être appelée la 'maladie iranienne', une pandémie plus dangereuse que la 'maladie hollandaise' pour la croissance économique et le développement de l'Iran de même que le Moyen Orient tout entier.

2.2 L'économie inflationniste

Le mode de coordination par le marché est la seule forme de coordination qui soit nécessairement monétarisée. Les transactions dans une coordination éthique (réciprocité) sont en général non monétarisées, même si des exceptions peuvent exister quand des cadeaux sont donnés sous forme monétaire. Dans le mode de coordination bureaucratique, les transactions ne sont pas nécessairement monétarisées, mais si elles le sont, les subordonnés sont dépendants financièrement de leurs supérieurs. Dans la coordination bureaucratique, la monnaie est semi passive et le syndrome de la 'contrainte budgétaire lâche' (Kornai, 1980) est généralement prédominant. Dans la coordination destructive, du fait de l'allocation appropriative, rapace, ou accapareuse des ressources, *le rôle de la monnaie est remplacé par la violence*. En fait, comme Clower et Due (1972, p. 320) l'ont déjà déclaré, le 'vol et la philanthropie' ne sont pas soumis au postulat de contrainte budgétaire. Malgré le fait que l'armée a été le berceau de la relation salariale (McNeil, 1982), et les butins de guerre ont été la source du développement du marché (Vahabi, 2004, pp. 208-215), l'économie de guerre de même que la révolution échappe à l'analyse coût-bénéfice. Dans la coordination destructive, les transactions peuvent soit être monétarisées ou non, mais différemment de la coordination par le marché, la monnaie ne joue pas un rôle central dans les activités de coordination.

Dans les périodes récentes, la coordination destructive est marquée par une tendance inflationniste chronique. Différents facteurs institutionnels soulignent cette tendance. Le premier est le rôle primordial de la relation d'autorité vis à vis de la propriété qui donne la priorité à des considérations stratégiques non économiques (politiques ou idéologiques) plutôt qu'à des considérations économiques. Keynes (1940) a aussi souligné que la guerre n'est pas soumise à l'analyse coût-bénéfice, et les dépenses militaires mènent à des pressions inflationnistes. L'instabilité politique fournit une seconde raison à la tendance inflationniste chronique. La coordination destructive est en fait généralement apparentée à une crise de souveraineté qui mine un engagement crédible par l'Etat pour une stabilisation monétaire. L'Etat ne peut jamais respecter l'indépendance de la Banque Centrale et la viole facilement même

si elle est légalement stipulée, puisque l'autorité discrétionnaire des entités coercitives et les activités rapaces de toutes les institutions fantômes outrepassent les considérations monétaires. Les institutions parallèles et leur rivalité²⁶ intense pour 's'accaparer' les ressources accroît grandement la quantité de ressources allouées aux dépenses 'protectrices'. Une politique budgétaire expansionniste s'ensuit qui engendre à son tour plus de rivalité dans l'accaparement des ressources. Cette rivalité 'intensifiée' provoque un processus cumulatif qui fait monter de plus en plus les dépenses courantes des différentes organisations officielles et non officielles, au détriment de l'activité productive *stricto sensu*. Enfin et surtout, l'opacité et la non responsabilité financière ²⁷ des organisations parallèles stratégiques peut mener non seulement à la 'corruption' excessive mais aussi à une allocation toujours grandissante des ressources à l'accaparement des ressources 'étatiques' par les fonctionnaires de l'Etat ou d'autres autorités non officielles. Les dépenses budgétaires additionnelles soutiennent la politique budgétaire expansionniste, et étant donné le même niveau d'offre, cela mène à l'inflation.

En somme, dans une économie monétaire, la coordination destructive peut être caractérisée par une tendance inflationniste chronique dans laquelle les politiques redistributives et quasi-budgétaires supplantent la politique monétaire.

2.3 La structure de décision duale

Les institutions parallèles façonnent une structure de décision duale, formelle et informelle. *Formellement*, la structure de décision dans la coordination destructive ressemble à la coordination bureaucratique, puisque cette dernière est aussi hiérarchique et marquée par des liaisons verticales entre supérieurs et subordonnés. Le supérieur n'est pas élu par les subordonnés, il est nommé par un autre supérieur à un niveau plus élevé de la hiérarchie. La relation entre différents niveaux de hiérarchie est ainsi asymétrique et basée sur la domination et l'autorité. Bien que le niveau plus élevé dépende dans une certaine mesure du niveau moins élevé, les subordonnés sont plus dépendants de leurs supérieurs. Cette structure de décision unifiée et centralisée au niveau *formel*, n'exclut pas une hiérarchie *informelle* non identifiée qui mine et même viole totalement les décisions formelles des supérieurs et change radicalement l'orientation des activités prescrites officiellement.

Les lois légales ou *formelles* peuvent être contredites, discréditées, ou simplement ignorées par d'autres institutions *informelles*. Ainsi, la structure unifiée centralisée formelle coexiste avec une structure informelle décentralisée. Le caractère décentralisé des institutions parallèles semble être moins 'autoritaire' ou hiérarchique et plus proche de la coordination par le marché avec ses différentes unités autonomes, et marqué par des liaisons horizontales entre les unités décentralisées. Cependant, il existe une différence importante entre les deux types de coordination. Dans la coordination destructive, les relations entre les différents

²⁶ Je me référerai ultérieurement à cette 'rivalité' comme la 'concurrence négative' (voir prochaine section 2.3).

²⁷ Concernant l'opacité et les problèmes de non responsabilité financière, voir la section 2.3.

centres autonomes sont basées sur la *concurrence négative*, impliquant que chaque centre cherche à influencer le processus de prise de décision par son pouvoir de nuisance de mettre en péril les décisions prises par d'autres. La participation dans la prise de décision n'est pas liée à ce que l'on peut contribuer positivement aux résultats (par exemple, l'habileté de réduire les coûts ou améliorer la qualité) comme dans le cas de la 'concurrence positive' dans la coordination par le marché²⁸, mais est plutôt liée à la façon dont on peut détruire, gêner, nuire ou provoquer des ennuis aux autres. J'ai ultérieurement nommé cela le 'pouvoir de menace' individuel ou collectif (Vahabi, 2004). Le pouvoir de menace couvre une large gamme de menaces ou nuisances, douces de même que dures, comme la propagation de rumeurs pour tâcher la réputation de quelqu'un, la falsification, l'exclusion, le lynchage, etc. Quand la 'concurrence négative' opère, on peut décider d'associer quelqu'un à notre projet non pas parce que il/elle est qualifié ou peut apporter une valeur ajoutée au projet, mais plutôt pour se protéger contre tout tort qu'il/elle peut causer. Par ailleurs, dans ce cas particulier, la *concurrence négative* se réfère à la concurrence dans le domaine des biens publics, ou au sein du service public parmi différents fonctionnaires publics ou organismes paraétatiques. Ils sont rivaux pour des biens et services qui sont par nature 'non rivaux' et 'non exclusifs'. Ainsi, les institutions parallèles qui offrent des 'services publics' sont particulièrement sujettes à la *concurrence négative*.

Une des caractéristiques majeures de cette structure de décision duale est que le centre de décision ne peut pas être identifié ou au moins facilement connu. Des décideurs sans visage ou *l'éminence grise* sont plus puissants que les fonctionnaires connus. De plus, il n'est jamais clair à quel niveau les décisions sont prises, qui est le responsable et avec qui les négociations devraient être engagées. Par exemple, non seulement les décisions du Président de la République, mais aussi les verdicts du guide suprême en Iran dont l'autorité est généralement incontestée, peuvent être rejetés par des actes concertés de groupes parallèles non officiels. Bien que les décisions soient prises par des personnes sans visage, la prise de décision est extrêmement imbriquée dans les réseaux locaux et personnels loin de tout type de processus 'impersonnel' de prise de décision de marché. La concurrence négative rend la confiance un actif de valeur, puisqu'on peut seulement compter sur le cercle de confiance. Les membres du cercle peuvent bien sûr changer de temps en temps, mais les attaches et liens fondamentaux doivent être enracinés dans les relations coutumières et traditionnelles comme le mariage, la famille, le clan, la caste, etc. si bien qu'ils ne peuvent pas être facilement rompus. Ainsi, la coordination destructive partage un point commun avec la coordination éthique concernant la relation de réciprocité et la mise en application interne (*internal enforcement*). Mais elle est en

²⁸ La concurrence sur le marché peut aussi être négative. Chamberlin (1953) imagine ce processus au niveau de la concurrence monopolistique : chaque producteur cherche à minimiser ses coûts en altérant le produit (et en vendant le produit moins cher que ses concurrents), menant alors à une détérioration générale de la qualité des produits, telle que définie par la loi de Gresham : les mauvais produits chassent les bons du marché.

contraste prononcé avec la coordination éthique concernant sa dépendance à la relation hiérarchique ainsi que l'utilisation de moyens coercitifs directs pour résoudre les disputes non résolues parmi les institutions parallèles.

2.4 Le secret, l'endoctrination et le cri

Dans la coordination destructive, le flux d'information est *formellement* vertical ou se fait à travers les commandes venant des supérieurs aux subordonnés. A cet égard, elle ressemble à la coordination bureaucratique. Cependant, étant donné la structure de décision duale, la commande n'est pas le seul type de flux d'information. Les 'commandes' *informelles* venant de 'nulle part' sont plus importantes que les commandes données par les supérieurs officiels. Eviter les ordres officiels à travers l'activité de coup et la mobilisation populiste est une méthode commune. Par ailleurs, pour garder l'identité de l'*éminence grise* secrète, cela requiert le contrôle sur les moyens de communication à travers la censure systématique. La structure de décision informelle requiert l'opacité totale et la non responsabilité des organisations économiques et non économiques par rapport au public. Cependant, la censure n'est pas suffisante pour garantir le contournement, puisque l'obéissance aux ordres informels plutôt qu'aux ordres légaux doit être justifiée. La justification de l'autorité nécessite l'endoctrination. Aussi, en plus du secret, à l'instar de la coordination 'préceptorale' ou 'éthique', la persuasion est généralement employée dans la coordination destructive pour légitimer l'obéissance aux ordres informels.

Malgré le secret et l'endoctrination, la concurrence négative parmi les institutions parallèles mène à la révélation 'publique' sporadique de l'information à travers le fracas. S'appuyant sur les distinctions de Hirschman entre 'exit', 'loyauté' et 'voix' comme différents mécanismes de feedback et d'information (Hirschman, 1970), les coordinations par le marché, bureaucratique et éthique peuvent être classées en fonction de leur dépendance à ces mécanismes. La coordination par le marché utilise 'exit', alors que la coordination bureaucratique est associée à la 'voix'²⁹. La coordination éthique ou préceptorale est liée à la 'loyauté'. Cependant, dans la coordination destructive, le secret et la loyauté sont complétés par ce que j'ai appelé dans des travaux ultérieurs le 'cri' (Vahabi, 2004, pp. 88-96). Qu'est-ce que le 'cri' et comment trouve-t-il sa place dans la classification ci-dessus ? Le 'cri' peut être défini comme une forme de 'voix' si le concept ambigu de 'voix' de Hirschman est clarifié.

Hirschman manque de distinguer deux types différents de 'voix' : la *voix* au sein des règles existantes, et la *voix* contre les règles existantes. Alors que la *voix* au sein des règles existantes peut être opposée à *exit* où l'on abandonne les règles existantes ou l'organisation, la *voix* contre les règles existantes ne peut pas être clairement opposée à *exit*, puisque dans ce cas les frontières entre *voix* et *exit* deviennent floues. En d'autres termes, la *voix* au sein des règles existantes rentre dans le cadre de la dichotomie de Hirschman de *voix* versus *exit*, alors que la *voix* contre les

²⁹ Hirschman lui-même constate une telle relation entre les secteurs privé et public. Alors que dans le précédent, 'exit' domine, dans le dernier la 'voix' se répand (Hirschman, 1970, 1981, 1982).

règles existantes échappe à cette dichotomie et ne peut être opposée à *exit*. Pour la *voix* contre les règles existantes, l'on doit faire un type particulier d'*exit*, par exemple en n'étant pas parmi les loyalistes et en joignant les « autres » ou les adversaires.

Je définis le « cri » comme la voix contre les règles existantes. Avec les institutions parallèles en vigueur, la concurrence négative d'une faction contre les autres rejette les règles légales *formelles*. Les factions qui gouvernent se comportent alors comme si elles étaient à la fois des appuis formels et des adversaires informels de l'ordre existant. Occasionnellement, elles compromettent ou même torpillent les projets de l'un l'autre en révélant de l'information à travers les scandales ou le fracas ; en bref à travers le 'cri'. Iran Gate est un des exemples parmi bien d'autres de ce qui peut arriver dans de telles circonstances. Le flux d'information dans la coordination destructive se compose du secret, de l'endoctrination et du cri.

2. 5 Incitations négatives et être dans le sérail

Dans la coordination par le marché, l'échange est préférable à l'autarcie, puisque l'on peut augmenter notre utilité sans diminuer celle des autres. Les *incitations positives*, ou l'échange de 'bénéfices', constitue la structure incitative fondamentale dans l'échange marchand. Mais la situation est complètement différente dans la coordination destructive

Dans la coordination destructive, un agent (A) peut offrir à un autre agent (B) le bénéfice de ne pas lui faire du tort tant que (B) agit selon les souhaits de (A). Mais est-ce un bénéfice pour (B) ? Ce n'est pas un bénéfice pour (B), si l'on le mesure par rapport à son bien-être, si (A) et (B) n'avait aucune relation dans le passé. Dans la présence d'une menace, l'on préférera l'autarcie à l'échange. Un joli exemple est celui de *Mesure pour mesure* de Shakespeare. Angelo, agissant à la place du duc, décide d'exécuter un de ses prisonniers. Avant l'exécution, il peut le torturer mais il n'a aucune motivation de faire cela. La victime a une sœur qui vient à Angelo pour plaider en faveur de la vie de son frère. Angelo, trouvant la sœur jolie, change d'opinion et annonce qu'il torturera la victime jusqu'à la mort si sa sœur ne couche pas avec lui. Mais si la sœur accepte le marché déshonorable, il ne fera qu'exécuter le frère. La sœur se soumet. Le seul intérêt d'Angelo de torturer le frère est ce qu'il peut gagner en faisant cette menace ; une fois qu'il y a quelqu'un disponible pour lequel la menace peut être communiquée de façon profitable, la possibilité de torture a de la valeur pour Angelo - pas la torture elle-même, mais la menace de celle-ci. La sœur a obtenu de la valeur négative de son voyage. Après avoir identifié son intérêt et s'étant rendu disponible à recevoir le message de menace, elle a été forcée de souffrir ce qu'elle n'aurait pas du souffrir si elle n'avait pas fait connaître son identité ou si elle avait disparu dans la foule avant que la menace soit prononcée. Dans ce cas, éviter le pire ou les *incitations négatives* forment le comportement des agents.

A l'instar de la coordination par le marché, la recherche de profit est une importante incitation dans la coordination destructive basée sur l'allocation appropriative des ressources. Cependant, là où les activités appropriatives ou rapaces occupent la place d'honneur, les droits de propriété peuvent être facilement mis en danger. Cela explique aussi pourquoi les ressources sont principalement dirigées vers les activités de protection, et même la propriété est considérée comme une ressource autoritaire. On peut alors admettre que, comme la coordination bureaucratique, le statut est la plus importante incitation dans la coordination destructive. Mais le statut ne donne pas la meilleure garantie. On peut être le Président de la République aujourd'hui et être un réfugié politique le lendemain comme cela s'est passé pour Bani Sadr, le premier président de la République Islamique. La plus importante incitation dans la coordination destructive est de devenir un 'membre du sérail' ou faire partie du 'cercle de confiance'. Dans ce cas, on a accès à toutes les ressources autoritaires incluant la propriété et le statut, bien que le fait d'être clairement riche et puissant provoque la concurrence négative des factions rivales. Les agents sont donc incités de rester dans l'ombre et dans le sérail.

Conclusion

Nous avons démontré clairement qu'en dehors de la coordination par le marché, la coordination bureaucratique et la coordination éthique, il existe un autre type de coordination qui a été nommé coordination destructive. La coordination destructive comme une organisation sociale à travers l'usage de moyens coercitifs a existé à travers l'histoire, mais dans l'époque récente son émergence est liée à un type particulier d'ordres contradictoires et d'institutions parallèles. Ce type de coordination ne doit pas être confondu avec le chaos et l'anarchie, et peut ne pas être nécessairement transitoire. Même si cette coordination est située à la limite de l'ordre social et le désordre, elle peut être plus ou moins stable et a ses propres caractéristiques concernant le mécanisme d'allocation, les transactions monétaires et non monétaires, la structure de décision, le flux d'information et la structure incitative.

C'est une allocation appropriative avec une structure de décision duale et la concurrence négative dans laquelle le flux d'information est marqué par l'opacité, la non responsabilité, l'endoctrination et le cri. Les transactions peuvent être monétarisées mais ce n'est pas toujours nécessairement le cas. Dans une économie monétaire, la coordination destructive engendre une tendance inflationniste chronique. Enfin, sa structure incitative inclut un mélange de recherche de profit, de statut, d'incitations négatives et le fait d'être membre du sérail. Les deux dernières incitations sont dominantes.

Il y a encore différentes questions qui demandent plus de recherches. Par exemple, 1) si un système social est une constellation de différents modes de coordination, comment la coordination destructive s'articule-t-elle alors avec les autres modes ? 2) Est-ce que la coordination destructive peut être transformée en d'autres modes de coordination ? Si oui, en quels autres types de coordination ? Ainsi, l'articulation

entre la coordination destructive avec les autres modes de coordination et sa transformation devrait faire l'objet de recherches futures.

Bibliographie

- Abdelsalam A. [2005], "The Practice of Violence in the *hisba*-Theories", *Iranian Studies*, vol. 38, n° 4, pp. 547-554.
- Ambassade de France en Iran [2006], "Bonyad Mostazafan : La Fondation des déshérités en Iran", 20 Juin, Fiche de Synthèse, Mission Economique.
- Ashraf A. [1988], "Bazaar-Mosque Alliance: The Social Basis of Revolts and Revolution", *Politics, Culture and Society*, vol. 1, n° 4, pp. 538-569.
- Ashraf A. [1994], "Charisma, theocracy, and men of power in post-revolutionary Iran", in Weiner M. et Banuazizi A. (eds.), *The Politics of Social Transformation in Afghanistan, Iran, and Pakistan*, Syracuse, Syracuse University Press, pp. 101-151.
- Ashraf S. et Banuazizi A. [1992], "Classes in the Pahlavi Period", *Encyclopedia Iranica*, vol. V, Berkeley, CA, Mazda Press, pp. 677-691.
- Barzin S. [1374/1995], "Jenah bandihayi Syasi dar Nezam Jomhouri Islami Iran (Political Factions in Islamic Republic of Iran)", *Iran Farda*, Urdibehesht .
- Barzin S. [1377/1998], *Jenah bandi Syasi dar Iran : 1360-1376 (Political Factions in Iran : 1981-1997)*, Tehran, Nashr Markaz.
- Bonnet S. [2003], « Botero machiavélien ou l'invention de la raison d'Etat », *Les Etudes Philosophiques*, no. 3, Juillet-Septembre, pp. 315-329.
- Botero G. [1589] 1599, *Della Ragione di Stato*, Paris, Chaudière.
- Caldicott Helen [2002], *The Nuclear Danger, George W. Bush's Military-Industrial Complex*, New York, The New Press.
- CHAMBERLIN E. [1953], « The product as an economic variable », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 67, no. 1, p. 1-29.
- Clower R. et J.F. Due, *Microeconomics*, Homewood, Illinois, Richard D. Erwin, Sixième édition, 1972.
- Commons J. R. [1970], *The Economics of Collective Action*, Madison, WI., University of Wisconsin Press.
- Conca K. [1997], *Manufacturing insecurity: the rise and fall of Brazil's military-industrial complex*, Londres, Lynne Rienner Publishers.
- Cook M. [2003], *Forbidding Wrong in Islam*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cook D. [2005], *Understanding Jihad*, Berkeley.
- Coville T. [2002], *L'Economie de l'Iran Islamique: Entre ordre et désordres*, Paris, L'Harmattan.
- Crone P. et Hinds M. [1990], *God's Caliph: Religious Authority in the First Centuries of Islam*, Cambridge.
- Descendre R. [2003], "Raison d'Etat, puissance et économie. Le mercantilisme de Giovanni Botero », *Revue de Métaphysique et de Morale*, no. 3, septembre, pp. 311-321.
- Economist* [1993], « For the Oppressed », vol. 328, Septembre 25.
- Ehteshami A. [1990], "Iran's Revolution: Fewer Ploughshares, More Swords", *Army Quarterly and Defense Journal*, vol. 120, n° 1, pp. 41-50.
- Elster J. [1989], *The Cement of Society: A Study of Social Order*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Encyclopedia Iranica* [1987], "Bonyad-e Shahid", Costa Mesa, Mazda, pp. 360-361.
- Eisenstadt M. [1996], *Iranian military power: capabilities and intentions*, Washington, Washington Institute for Near East Policy.
- Entessar N. [1988], "The Military and Politics in the Islamic Republic of Iran", in Amirahmadi H. et Parvin M. (eds.), *Post-Revolutionary Iran*, Londres, Westview Press, pp. 56-74.
- Financial Times* [1997], "State foundations dominate economy", July 17, p. 4.

- Fürtig H. [2002], *Iran's rivalry with Saudi Arabia between the Gulf Wars*, Reading, Ithaca Press.
- Galbraith John Kenneth [2004], *The Economics of Innocent Fraud, Truth for Our Time*, Boston, New York, Houghton Mifflin Company.
- Gordon M. [2003], "From Fighting a War to Keeping the Peace", *International Herald Tribune*, 19-20 Avril, p. 4.
- Hanifi J. M. [2004], "Editing the Past: Colonial Production of Hegemony through the "Loya Jerga" in Afghanistan", *Iranian Studies*, vol. 37, no. 2, Juin, pp. 295-322.
- Heilbroner Robert L. [1962] 1972, *The Making of Economic Society*, New Jersey, Prentice-Hall, INC., quatrième édition.
- Hirschman Albert O. [1970], *Exit, Voice, and Loyalty*, Cambridge Mass., Cambridge University Press.
- Hirschman Albert O. [1981], *Essays in Trespassing, Economics to Politics and Beyond*, N.Y., Cambridge University Press.
- Hirschman Albert O. [1982], *Shifting Involvements, Private Interest and Public Action*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- Hobsbawm Eric [1963], *Primitive Rebels, Studies in Archaic Forms of Social Movement in the 19th and 20th Centuries*, Manchester, The University of Manchester Press.
- International Monetary Fund [1998], *Islamic Republic of Iran. Recent Economic Developments*, IMF, Staff Country Report n° 98/27, Washington D.C., April.
- Jbili A., Kramarenko V. et Bailén J. [2004], "Islamic Republic of Iran-Selected Issues", IMF, *IMF Country Report*, n° 04/308.
- Katouzian H. [1981], *The Political Economy of Modern Iran Despotism and Pseudo-Modernism, 1926-1979*, Londres, The Macmillan Press.
- Katzman K. [1993], *Warriors of Islam*, Boulder, Colorado, Westview Press.
- Keynes J. M. [1940], *How to Pay for the War: A Radical Plan for the Chancellor of the Exchequer*, New York, A Harvest/HBJ Book.
- Knight F. [1947], "Human Nature and World Democracy", *Freedom and Reform*, New York, Harper and Bros, pp. 301-323.
- Kornai Janos [1980], *The Economics of Shortage*, Amsterdam, North-Holland.
- Kornai Janos [1984], "Bureaucratic and Market Coordination," *Osteuropa Wirtschaft*, vol. 29, no. 4, pp. 306-319.
- Kornai Janos [1992], *The Socialist System, The Political Economy of Communism*, Oxford, Clarendon Press.
- Kramer Martin, "Redeeming Jerusalem: The Pan-Islamic Premise of Hizballah", in Menashri D. (ed.) [1990], *The Iranian Revolution and the Muslim World*, Boulder, San Francisco, Westview Press, pp. 105-130.
- Kuran T. [2001], "The Provision of Public Goods under Islamic Law: Origins, Contributions, and Limitations of the Waqf System", *Law and Society Review*, vol. 35, n° 4, pp. 841-897.
- Lindblom Charles E. [1977], *Politics and Markets. The World's Political Economic Systems*, New York, Basic Books.
- Machiavelli Niccio [1519] 2001, *The Prince and Other Political Writings*, Londres, Everyman.
- Maloney S. [2000], "Agents or obstacles? Parastatal foundations and Challenges for Iranian development", in Alizadeh P. (ed.), *The economy of Iran: The dilemma of an Islamic State*, London, New York, I.B. Tauris Publishers, pp. 145-176.
- Mann Michael [1986], *The Sources of Social Power*, vol. 1, *A history of power from the beginning to A.D. 1760*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Mann Michael [2005], *Incoherent Imperialism*, Londres, Verso.
- Mawlawi A., Mostafawi M.T. et Sakurzada E. [1987], "Astan-e Qods-e Razawi", *Encyclopedia Iranica*, Londres et New York, pp. 826-837.
- McNeill William H., *The Pursuit of Power, Technology, Armed Force, and Society A.D. 1000*, Chicago, The University of Chicago, 1982.
- Mesnard M. [2001], *La Corporate Governace dans la Russie en transition: une approche en termes de cohérence institutionnelle*, Thèse de Doctorat, nouveau régime, Hautes Etudes, le 5 janvier.
- Mohammadi P. [2006], Mohammadi Parastoo [2006], *La croissance du secteur automobile en Iran (1993-2003) : une approche systémique*, Thèse de Doctorat, nouveau régime, Université Paris I, Sorbonne.

- Mortaji H. [1378/1999], *Jenhay Syasi dar Iran Emrooz (The Political Faction in Iran Today)*, Téhéran, Nashre Naghsh oo Negar.
- Najafi M. A. [1383/2004], "Mosahbeh ba Ahmadi Amooei", in Ahmadi A. (ed.), *Eghtesaad Siasi Jomhouri Eslami, moshabeh ba Ezatollah Sahabi, Mohsen Norbakhsh, Hossein Adeli, Masoud Roghani Zanjani, Masoud Nili, Mohammad Ali Najafi (The Political Economy of Islamic Republic, interviews with Ezatollah Sahabi, Mohsen Norbakhsh, Hossein Adeli, Masoud Roghani Zanjani, Masoud Nili, Mohammad Ali Najafi)*, Téhéran, Game Noo, seconde édition.
- New York Times* [1995], "Iranian foundation head denies accusations of corruption", Jan 8, p. 1.8.
- North D., Summerhill W., et Weingast B. R. [2000], "Order, Disorder, and Economic Change: Latin America versus North America", in Bueno de Mesquita B. et Root H. L. (eds.), *Governing for Prosperity*, New Haven et Londres, Yale University Press.
- Özbudam Ergun, "Khomeinism-A Danger for Turkey?" in Menashri, D. (ed.) [1990], *The Iranian Revolution and the Muslim World*, Boulder, San Francisco, Westview Press, pp. 242-249.
- Pareto Vilfredo [1927] 1971, *Manual of Political Economy*, New York, A. M. Kelley.
- Parker Geoffrey [1988], *The military revolution, military innovation and the rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Polanyi K. [1944], *The Great Transformation*, New York, Farrar and Rinehart.
- Polanyi K. [1968], *Primitive, Archaic and Modern Economies*, Dalton G. (ed.), New York, Doubleday.
- Rittersporn Gabor Tamas [1991], *Stalinist Simplifications and Soviet Complications, Social Tensions and Political Conflicts in the USSR, 1933-1953*, Reading, Paris, Harwood academic publishers.
- Roberts Michael [1956], *The Military Revolution, 1560-1660*, Belfast, Queen's University of Belfast.
- Ruhani H. [1984], *Nehzate Imam Khomeyni (Imam Khomeyni's Movement)*, 2 volumes, Téhéran, Rahe Imam.
- Saeidi A. A. [2002], "Dislocation of the state and the emergence of factional politics in post-revolutionary Iran", *Political Geography*, vol. 21, pp. 525-546.
- Saeidi A. A. [2004], "The Accountability of Para-governmental Organizations (bonyads): The Case of Iranian Foundations", *Iranian Studies*, vol. 37, n° 3, pp. 479-498.
- Sazman Modiryaat va Barnameh Rizi Keshvar, Markaze Amar Iran, Daftar Entesharat va Etelaa Resani [1383/2004] *Salnameh Amari Keshvar 1383* (The annual statistics of the country, 2004), Téhéran, Khojasteh.
- Savory Roger M., "The Export of Ithna Ashari Shi'ism: Historical and Ideological Background", in Menashri D. (ed.) [1990], *The Iranian Revolution and the Muslim World*, Boulder, San Francisco, Westview Press, pp.13-39.
- Scheuer [1994], *Focus*, pp. 99-101.
- Schlicht E. [1998], *On Custom in the Economy*, Oxford, Clarendon Press.
- Schumpeter J. A. [1951], *Capitalism, Socialism, and Democracy*, Londres, George Allen and Unwin Ltd.
- Shadloo A. [1379/2000], *Ahzaab va Jenahaye Syasi Iran Emrooz (Political Parties and Factions in Iran Today)*, Téhéran, Nashre Gostareh.
- Shahgadian N. [1987], *The Iranian Military under Islamic Republic*, Santa Monica, Rand Corporation.
- Smith Adam [1776]1961, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Londres, Methuen.
- Smith B. [1997], "Dual Control", *The Economist*, Janvier 18, vol. 342, numéro 8000.
- Tor D. [2005], "Privatized Jihad and Public Order in the Pre-Seljuq Period: The Role of the Mutatawwi'a", *Iranian Studies*, vol. 38, n° 4, pp. 555-573.
- Vahabi M. [2004], *The Political Economy of Destructive Power*, Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA, Edward Elgar.
- Weber M. [1968], *Economy and Society: An Outline of Interpretative Sociology*, 3 volumes, Roth G. et Wittich C. (eds.), New York, Bedminster.

- Weber Rachel [2001], *Swords into Dow Shares, Governing the Decline of the Military-Industrial Complex*, Boulder, Westview.
- Wolf K. [1999], "The New Raison d'Etat as a Problem for Democracy in World Society", *European Journal of International Relations*, vol. 5, no. 3, Septembre, pp. 333-363.
- Zabih S. [1988], *The Iranian Military in Revolution and War*, Londres, New York, Routledge.
- Zarifi Nia H. [1378/1999], *Kalbod Shekafi Jenahay Siasi dar Iran 1358-1378 (The Anatomy of Political Factions in Iran 1979-1999)*, Téhéran, Nashre Azadi Andisheh.